

[Texte]

M. La Salle (Joliette): Vous me dites qu'il est difficile de travailler avec une province quand c'est clair comme de l'eau de roche qu'un secteur, qu'une région mérite la définition de zone désignée?

M. Huot: Une intervention spéciale?

M. La Salle (Joliette): Oui.

M. Huot: Dans le cas du Québec . . .

M. La Salle (Joliette): Pensons qu'il y a 40 p. 100 de chômage, je pense bien qu'il n'y a pas un gouvernement provincial qui peut contredire cela, et partant de là, l'action partagée devrait être plus facile.

M. Lefebvre: Mais cela prend trop de temps.

M. Huot: Il faudrait se demander pourquoi le gouvernement provincial a refusé de participer au plan de développement des Iles-de-la-Madeleine qui était la région, à notre avis, la plus démunie au Québec.

M. La Salle (Joliette): Il faudrait peut-être ajouter que le gouvernement provincial avait un autre projet avant celui-là. L'exploitation de . . .

Le président suppléant (Mme Beauchamp-Niquet): Monsieur La Salle, une dernière question.

M. La Salle (Joliette): Oui, la dernière question.

Le président suppléant (Mme Beauchamp-Niquet): Voulez-vous parler depuis dix minutes et deux autres personnes attendent pour intervenir.

M. La Salle (Joliette): Oui.

Le président suppléant (Mme Beauchamp-Niquet): S'il vous plaît.

M. La Salle (Joliette): Je pourrais revenir, madame le président.

J'avais cru que la condition fondamentale, dans ces ententes fédérales-provinciales, était que la province devait utiliser l'argent compte tenu de cette entente, à des fins spécifiques, soit le développement touristique, un point, c'est tout. Mais ce n'est pas cela.

M. Huot: Dans l'entente sur le développement touristique, non.

M. La Salle (Joliette): Comme n'importe quelle entente auxiliaire, par exemple lors d'une entente portant sur les pâtes et papier. Il est clair que le Québec bénéficie de «X» dollars à condition que . . . Mais c'est encore le Québec, je pense, qui . . . Cela pourrait être l'Ontario. Si l'entente était avec l'Ontario, c'est la province qui détermine quelles usines il faut aider sur le plan de la modernisation. Dans le cas du développement touristique, j'avais cru que la condition *sine qua non* du MEER était: on vous donne 60 p. 100 à une condition, que ce soit pour le développement touristique. Faites-le où vous pensez que ce serait le mieux. Mais j'ai comme l'impression que ce n'est pas cela que vous me dites.

[Traduction]

Mr. La Salle (Joliette): Are you saying that it is difficult to work with the province when it is crystal-clear that a particular sector or region deserves to be defined as a designated zone?

Mr. Huot: Deserving special action?

Mr. La Salle (Joliette): Yes.

Mr. Huot: In the case of Quebec . . .

Mr. La Salle (Joliette): I do not think any provincial government can deny the fact of 40 per cent unemployment in some regions; given that, shared action should be easier.

Mr. Lefebvre: But that takes too much time.

Mr. Huot: You might ask yourself why the provincial government refused to participate in the Magdalen Islands development plan, since in our opinion the Magdalene Islands are the most disadvantaged region in Quebec.

Mr. La Salle (Joliette): Perhaps you should add that the provincial government had another project before that one. Operating . . .

The Acting Chairman (Mrs. Beauchamp-Niquet): Mr. La Salle, this is your last question.

Mr. La Salle (Joliette): Yes, my last question.

The Acting Chairman (Mrs. Beauchamp-Niquet): You have had 10 minutes, and two other people are waiting for the floor.

Mr. La Salle (Joliette): Yes.

The Acting Chairman (Mrs. Beauchamp-Niquet): Please.

Mr. La Salle (Joliette): I could come back on another round, Madam Chairman.

I thought that the basic conditions in these federal-provincial agreements was that the province had to use the money, according to the agreement, for specific things, such as tourism development, and that that was all. But that is not right.

Mr. Huot: Not in the agreement on tourism development.

Mr. La Salle (Joliette): As in any subsidiary agreement, for instance, such as an agreement on pulp and paper. It is clear that Quebec will receive a certain amount of dollars on condition that . . . But I think it would still be Quebec who . . . Or perhaps Ontario. If the agreement were with Ontario, the province would be the one to decide which plants should receive modernization assistance. As for tourism development, I thought that DREE's *sine qua non* condition was: we will give you 60 per cent on one condition, that it be used for tourism development. Use it where you think it will do the most good. But I do not think that is what you are saying.